


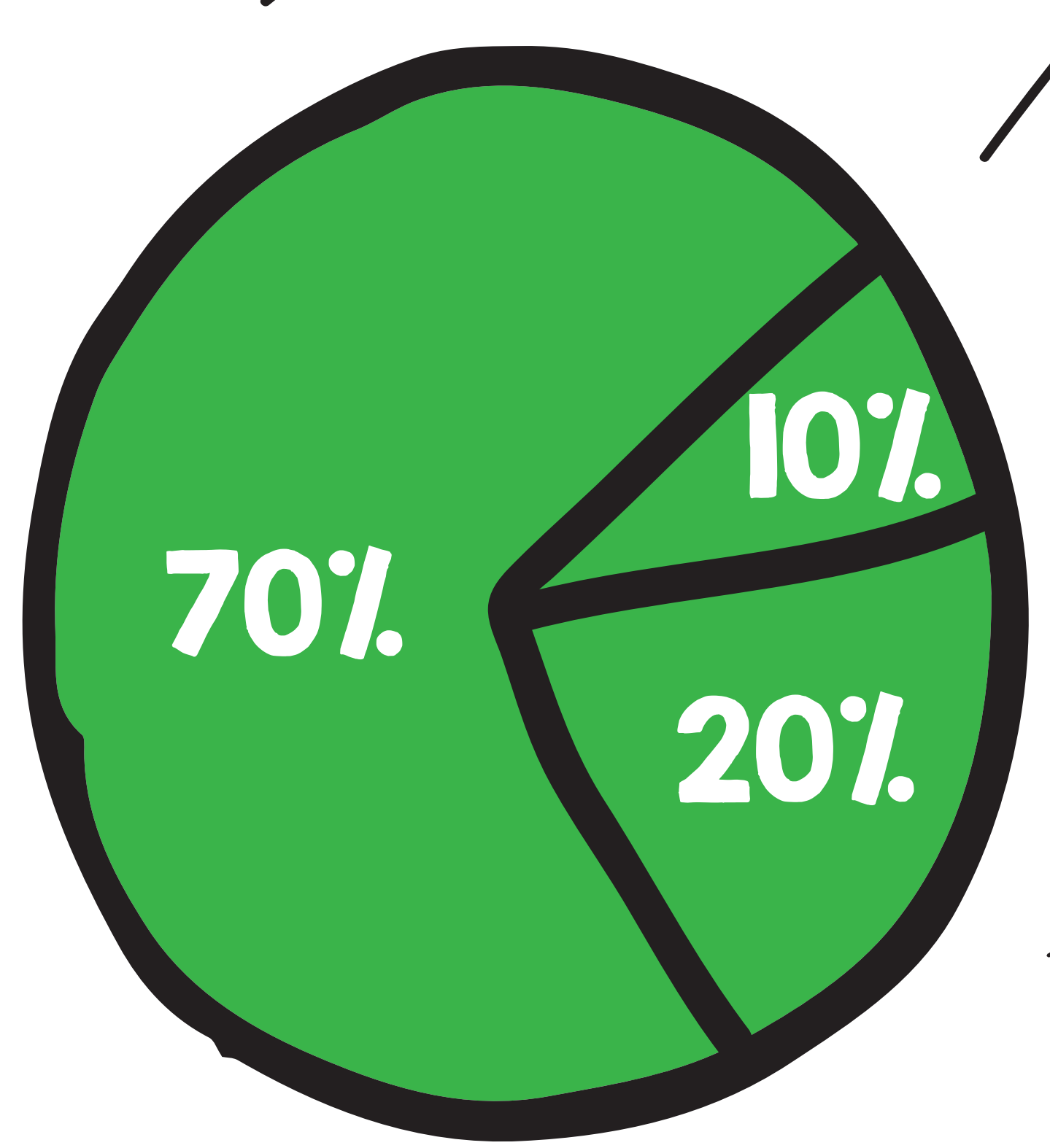
# L'épargne salariale, comment ça marche?



## Le fonds d'épargne salariale PEG AIRBUS Développement durable créé à la demande des salariés

### Impact Green Bonds

- Actifs liquides
  - Emetteurs sûrs (Agence, Supra, Corporate/ utilities, Bank)
  - 70 obligations "vertes" en portefeuille
  - Plus de 10,000 projets financés
  - Alignement sur les Objectifs du Développement Durable de l'ONU (« SDG »)
  - Transition énergétique, éolien, solaire, hydraulique, réseau de transmission
  - Efficacité énergétique (smart grid)
  - Exposition monde (53% en Europe)
  - Traçabilité des investissements, transparence sur la qualité des projets
- Exemples: EDF



### Solidaire

- 31 entreprises non cotées partenaires agréées ESS (Economie Sociale et Solidaire)
  - 45% d'actions, 30% de dette, 25% de cash
  - 80% de titres solidaires
  - Risque maîtrise: 0 défaut à ce jour
  - Couverture « France » multi-thématiques (Accès à l'emploi, Accès au logement, Accès aux soins et à l'éducation, Préservation des ressources naturelles, Solidarité internationale)
- Exemples: Terre de liens, Habitat et humanisme, Chênelet, Bretagne Ateliers, ...

### Impact Actions

- 83 titres investis dans des entreprises qui apportent des solutions aux Objectifs du Développement Durable de l'ONU (« SDG »), en proposant leurs biens et services innovants au plus grand nombre et en vendant leurs biens et services à un prix abordable pour les personnes vivant sous le seuil de pauvreté
- Exemples: Suez, Netcare, Tesla, Mahindra, Assura, Seek, Natura Brasil, Renewi, Umicore



### Reporting

- Production d'indicateurs d'impact: ex : 100€ investis évite l'émission de x t de CO2
  - Mesure de l'impact social
  - Site internet dédié à l'investissement solidaire disponible. Il affiche entre autre une carte de France qui permettra de géo localiser les impacts et les investissements
- Pour les salariés :
- Rapports annuels sur les projets
  - Rapports annuels des impacts



### Contraintes légales

- Pour la constitution des fonds d'épargne salariale:
- 10% maximum en valeurs solidaires
- 10% maximum en valeurs non cotées
- une seule valeur ne peut dépasser 5% du fond